



*Commune des Aviron*

Extrait N° 19 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 22 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Mme BAILLIF Line Rose, 1<sup>ère</sup> Adjointe.**

**Présents :** Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

**Absents :** M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations :** M. MONDON René a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. BENARD Alex – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme LUCAS Roseline.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ M. FORT Paul est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n°2.

& &  
&

**AFFAIRE N° 19 /** Salle Georges Brassens  
○ Modification tarifaire

Pour le Maire absent,



Line BAILLIF

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Par délibération N° 4 en date du 04 novembre 2011, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la Salle Georges Brassens.

Cette délibération entérinait un tarif unique de 2 euros pour les spectacles diffusés pour le Festival Jeune Public. Afin d'uniformiser les tarifs avec l'ensemble des structures du comité directeur du festival « *Il était une fois...les vacances !* », il est proposé au conseil de revoir la tarification ainsi qu'il suit :

- ✓ Festival Jeune Public : spectacles : tarif unique 3 euros

Par ailleurs, au regard de l'élargissement de la programmation annuelle, il est proposé d'instituer également un tarif spécifique pour les :

- ✓ films, documentaires, visites guidées, ateliers, spectacles interactifs ou autres : 2 euros

Le conseil est invité à fixer les tarifs tels que proposés.

Les autres éléments de la délibération du 4 novembre 2011 demeurent inchangés.

Invité à se prononcer, le Conseil, **à l'unanimité**, fixe les tarifs tel que proposés.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Pour le Maire absent,**

**La 1<sup>ère</sup> Adjointe**

**Line BAILLIE**

